

CAP Petite Enfance en apprentissage

Certificat d'aptitude Professionnelle préparé en 1 an en apprentissage

Conditions d'admission

- ✓ Etre âgé de 18 à 26 ans
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme niveau V (CAP, BEP) ou ayant un niveau Bac
- ✓ Signer un contrat d'apprentissage

LES ENSEIGNEMENTS

Formation théorique

• Domaine général et professionnel

✓ 2 jours par semaine (17 heures) à l'UFA (Unité de Formation en Apprentissage)

✓ Enseignement dispensé :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| . Vie sociale et professionnelle | . Français |
| . Biologie générale et appliquée | . Histoire-géographie |
| . Nutrition, alimentation | . Mathématiques / Sciences physiques |
| . Sciences médico-sociales | . Education physique et sportive |
| . Enseignement technologique et professionnel : | |
| techniques sanitaires, techniques socio-éducatives et de loisirs, techniques de service à l'utilisateur | |
| - Un planning de formation à l'UFA est fourni en septembre. | |
| - Tutorat – Bilans – Evaluations | |

Formation en milieu professionnel

✓ 3 jours par semaine (18 heures) en entreprise

✓ L'UFA est en relation avec des partenaires professionnels. Il met en rapport les candidats avec les employeurs intéressés.

✓ L'apprenti signe un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil pour un an.

- Entreprises d'accueil :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| . Crèche | . Service pédiatrique d'un hôpital ou d'une clinique |
| . Halte-garderie | . Centre de vacances collectif d'enfant |
| . Pouponnière | . Tout établissement accueillant des jeunes enfants (de 0 à 6 ans) |
| . Centre de loisirs sans hébergement | . Ecole maternelle |

Les entreprises d'accueil peuvent être privées ou publiques (municipales, départementales, ...)

- Description de l'activité en entreprise :

Au cours de sa formation, sous la responsabilité du tuteur, le jeune participe :

- . Aux soins d'hygiène, de confort
- . A la préparation et à l'animation des activités éducatives et de loisirs
- . A l'aménagement et à l'entretien des espaces de vie
- . A la préparation et au service des repas et des collations

Il est rémunéré sur la base d'un pourcentage du SMIC.

LES QUALITES REQUISES

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ⇒ Une forte motivation | ⇒ Le sens du soin et de l'hygiène |
| ⇒ Une grande générosité | ⇒ Une grande patience |
| ⇒ Le sens de l'accueil et du service | ⇒ La capacité d'adaptation aux situations concrètes |
| ⇒ Une certaine résistance physique | ⇒ Le sens du travail en équipe. |
| ⇒ Un bon équilibre personnel | |

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP Petite Enfance peut exercer :

- | | |
|-------------------------------|---|
| . comme Assistante Maternelle | . à son domicile (en libéral, en crèche familiale, ...) |
| . en école maternelle | . en crèche collective |
| . en garderie périscolaire | . en halte-garderie |
| . au domicile des parents | . en centre de vacances |

C'est un professionnel qualifié et compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants.

